

SERVICE PÉRISCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027

Service

Accueil périscolaire « le colibri »
173 rue des Marronniers

Contact

Accueil périscolaire – cantine : 02.40.83.12.41 /
06.30.11.45.67
aps@larocheblanche.fr



1. INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Usagers

Le service d'accueil périscolaire est destiné aux enfants de petite section au CM2 scolarisés au sein de l'école Sainte-Marie de LA ROCHE BLANCHE.

Dossier d'inscription

Afin d'inscrire votre / vos enfant(s) sur le service d'accueil périscolaire, merci de vous connecter sur le portail en ligne de la commune :

<https://portail.berger-levrault.fr/mairie-la-roche-blanche/accueil> ou <https://portail.berger-levrault.fr/BL/accueil>

Important : enfant non-inscrit

⚠ Aucun enfant ne peut être pris en charge sans réservation préalable.

En cas d'enfant non inscrit : l'école contacte la famille, qui appelle l'APS (06.30.11.45.67) pour vérifier la disponibilité d'accueil.

Planning des modifications et annulations de réservations

Les demandes de modification ou d'annulation doivent être effectuées avant 9h30 selon le planning suivant :

Demande de modification avant 9h30	Jour modifié / annulé
Lundi	Jeudi
Mardi	Vendredi
Jeudi	Lundi
Vendredi	Mardi

En cas d'absence non justifiée : 1/2h facturée sur le créneau du matin, 1h sur le créneau du soir.

Seul un justificatif médical peut annuler la facturation.

Procédure en cas d'absence

- › Envoyer un email avant 11h : aps@larocheblanche.fr
- › Fournir un justificatif médical le cas échéant.

Réservations en urgence

Les réservations en urgence ne sont acceptées que pour des raisons exceptionnelles justifiées par mail. Il est impératif de prévenir le service périscolaire au plus tard :

- › La veille avant 18h pour le créneau du matin
- › Le matin avant 11h pour le créneau du soir

Une réponse sera apportée par mail. L'accueil de l'enfant est conditionné à la capacité d'accueil et au taux d'encadrement disponibles.

2. ORGANISATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lieu d'accueil

L'accueil périscolaire « Le Colibri » est organisé au 173 rue des Marronniers, LA ROCHE BLANCHE.

Heures d'ouverture

 Matin	 Soir
7h30 – 8h35 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	16h30 – 18h45 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Encadrement

Le matin, les enfants sont pris en charge par un(e) animateur(trice) jusqu'au début des classes. L'après-midi, ils sont pris en charge dès la sortie des classes jusqu'à leur départ.

Les animateurs(trices) qualifié(e)s organisent diverses activités élaborées à partir d'un projet pédagogique, en laissant à l'enfant le choix de son activité (travail scolaire, lecture, jeux, activités manuelles, repos...). Les devoirs peuvent être faits mais ne seront pas contrôlés.

L'accueil périscolaire vise à favoriser l'autonomie et le bien-être de l'enfant, la vie en collectivité, la créativité, la curiosité et l'expression.

Rappels importants

- › Les enfants ne peuvent pas être pris en charge avant 7h30.
- › Après 18h45, si les parents sont absents et injoignables, l'animateur(trice) contacte les personnes d'urgence puis la gendarmerie.
- › Les enfants sont remis uniquement aux personnes référencées sur le dossier d'inscription. Toute autre personne doit présenter une autorisation écrite et une pièce d'identité.

Règles de vie

 Droits	 Devoirs
Être dans le calme	Obéir aux consignes données par le personnel encadrant
Être respecté, s'exprimer et jouer dans le respect des autres	Être respectueux et poli envers mes camarades et le personnel encadrant
	Respecter les locaux et le matériel mis à disposition

Discipline

Type de problème	Manifestations principales	Mesures
Refus des règles de vie en collectivité	Comportement bruyant · Refus d'obéissance · Remarques déplacées ou agressives · Usage de jouets personnels · Autres	Punitions par le personnel encadrant (copie du règlement, isolement...) et inscription des faits reprochés
Persistance ou réitération	Réitération des comportements fautifs	Avertissement écrit aux parents
Récidive	2 ^e · 3 ^e · 4 ^e avertissements	Convocation en mairie · Exclusion progressive de 1 jour à exclusion définitive
Non-respect des biens et des personnes	Comportement provocant · Dégradations volontaires mineures	Convocation des parents et de l'enfant en mairie · Exclusion de 1 à 4 jours
Menaces ou dégradations graves	Agressions physiques ou morales · Dégradations importantes · Vol	Exclusion supérieure à 1 semaine · Exclusion définitive en cas de récidive

Goûter

L'enfant a la possibilité d'apporter un goûter pour l'accueil du soir.

Allergies et médicaments

Si l'enfant souffre d'allergies, les parents doivent avertir la (le) responsable du périscolaire par écrit (ou via le dossier d'inscription) et contacter le médecin scolaire afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Aucun médicament ne doit être apporté en vue d'une automédication. La prise d'un traitement ne peut se faire qu'avec une ordonnance certifiée et une autorisation parentale signée remise en main propre.

Engagement des parents

- › Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire.
- › En cas de conflit entre enfants, les parents ne doivent pas s'adresser directement aux autres enfants. Les conflits sont gérés par l'équipe encadrante.
- › Les parents doivent respecter le personnel et les consignes, sans quoi des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive pourront être prises.
- › Les parents sont responsables de leurs enfants tant que ceux-ci ne sont pas entrés dans l'accueil périscolaire.

Assurance

L'assurance souscrite par la commune couvre les risques encourus par les enfants durant l'accueil périscolaire. Les familles doivent avoir souscrit une responsabilité civile individuelle accident pour les activités extrascolaires.

Détériorations

Les parents sont tenus responsables de toute détérioration matérielle volontaire et s'engagent à rembourser le matériel abîmé.

3. FACTURATION ET TARIFICATION

Contact

✉ aps@larocheblanche.fr

☎ 02.40.83.12.41

☎ 06.30.11.45.67

✉ **Accueil périscolaire**

173 rue des Marronniers · 44522 LA ROCHE BLANCHE

✉ **Mairie de La Roche Blanche**

171 rue Saint-Michel · 44522 LA ROCHE BLANCHE

Modalités de facturation

- › La facturation est mensuelle, due aux alentours du 05 du deuxième mois suivant (ex : septembre → due au 05 novembre).
- › La facturation est au quart d'heure : tout quart d'heure entamé est dû.
- › Elle est basée sur les présences effectives. Tout enfant inscrit et non présent sans justificatif est facturé sur le temps réservé.
- › Afin de permettre une facturation juste, les parents doivent se présenter aux animateurs(trices) pour que les horaires soient scannés. À défaut, l'amplitude horaire maximale (ouverture-fermeture) pourra être facturée.

Modes de paiement

- › Prélèvement automatique (adhésion via la fiche de prélèvement signée).
- › Numéraire (jusqu'à 300 €) ou carte bancaire à la trésorerie de Nort-sur-Erdre.
- › Paiement via QRcode sur facture auprès d'un buraliste agréé (voir www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- › Paiement en ligne sur www.tipi.budget.gouv.fr, muni de la facture.

Tarification 2026-2027

La tarification applique le système du taux d'effort : un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial CAF de chaque foyer, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Prestation	Taux d'effort (QF)	Plancher / Plafond
Heure de périscolaire	0,220 %	1,44 € / 2,96 €
Dépassement horaire (après 18h45)	7,00 € / quart d'heure	
Présence sans inscription préalable	+ 7,00 € supplémentaires	
Quotient familial familles d'accueil	QF = 727	

Le quotient familial de septembre est automatiquement actualisé au 1^{er} février. Si la famille ne transmet pas son numéro d'allocataire, le tarif plafond s'applique sans régularisation possible.

Impayés

⚠ Toute facture impayée peut entraîner un refus d'accès aux services jusqu'à régularisation.

4. EXÉCUTION

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent règlement intérieur sera affiché en mairie ainsi qu'au sein de l'accueil périscolaire et transmis au préfet.

Il s'appliquera pour l'année scolaire 2025–2026.

Le Maire de La Roche Blanche

Signature :

Lu et approuvé par les parents / tuteurs

Date et signature :